



Institut d'Etudes Judiciaires

Université MONTESQUIEU Bordeaux IV

UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV

EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A Session 2009

Mardi 15 septembre 09

Mlle A. BERGEAUD et Mme E. BONIS-GARCON

Procédure Civile

Durée de l'épreuve 5 heures

Cas pratique

Monsieur Martin qui habite à Talence, rencontre un certain nombre de problèmes et vous consulte.

Tout d'abord, il vous fait part du litige qui l'oppose à son plus proche voisin, Monsieur Lenoir. Ce dernier souhaite faire constater l'état d'enclave d'un fonds lui appartenant et revendique un droit de passage sur le terrain de Monsieur Martin. Pour ce faire, Monsieur Lenoir a saisi le Tribunal de grande instance de Bordeaux qui s'est déclaré incompétent pour connaître du litige. Trois semaines après que la décision a été rendue, Monsieur Lenoir interjette appel. Ce recours a-t-il une chance d'aboutir ?

Monsieur Martin est également confronté à de sérieuses difficultés relatives à différents actes de vente. D'une part, Monsieur Martin a été assigné devant le Tribunal de grande instance de Bordeaux par Mademoiselle Duval. Il n'a jamais rencontré cette personne mais connaît en revanche son père à qui il a vendu un terrain quelques mois auparavant. Or, peu de temps après la vente, une porcherie a été construite à proximité dudit terrain. Mademoiselle Duval qui rend très régulièrement visite à son père, est beaucoup plus suspicieuse que ce dernier. Elle estime que Monsieur Martin avait connaissance du projet de construction et l'a délibérément dissimulé. En conséquence, elle demande purement et simplement la nullité de la vente. L'affaire a été renvoyée devant un juge de la mise en état qui vient de déclarer l'instruction close. Monsieur Martin qui cherche à parfaire sa stratégie de défense, ne veut rien laisser au hasard. En relisant attentivement l'assignation, il s'aperçoit que celle-ci mentionne seulement une société d'avocats sans préciser le nom de l'avocat, personne physique, en charge de l'affaire. Il se demande si cet élément peut être invoqué et s'il dispose d'autres arguments pour faire échec à la demande de Mademoiselle Duval.

D'autre part, il y a trois mois, alors qu'il désirait changer de voiture, Monsieur Martin a vendu son monospace à Jean-Michel, son beau-frère vivant à Libourne, pour la somme de 5000 euros. N'obtenant aucun paiement, Monsieur Martin s'est dans un premier temps montré patient avec son beau-frère dont il connaît le mauvais caractère. Cependant, au fil des semaines, le climat familial s'est progressivement dégradé, à tel point que, lors du dernier repas dominical, Jean-Michel a fait savoir à Monsieur Martin qu'il n'aurait jamais son argent. Excédé, Monsieur Martin décide de saisir la justice afin d'obtenir, le plus rapidement possible, la somme due. Il voudrait connaître la solution la plus judicieuse ainsi que les démarches à accomplir.